

COMMUNIQUÉ – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Coaticook, 22 février 2018 – Lors de la dernière séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tenue le mercredi 21 février 2018, différents sujets ont été discutés, dont certains vous sont présentés ci-dessous.

Rapport annuel de gestion des matières résiduelles 2017 sur le territoire de la MRC de Coaticook

Des faits saillants sur la gestion des matières résiduelles pour l'année 2017, en comparaison avec les années précédentes, ont été présentés aux membres du conseil de la MRC de Coaticook. En voici un bref résumé :

Les données démontrent que l'arrivée des bacs de récupération en 2005 a permis de doubler la quantité de matières récupérées et que la mise en place de la collecte des matières compostables, en 2008, a réduit les déchets enfouis de moitié. Toutefois, depuis ce temps, il y a eu peu de variation dans chacune de ces collectes. Une constance au niveau de la collecte des plastiques agricoles et de la Ressourcerie a d'ailleurs été remarquée. Quant à la quantité de matières récupérées par d'autres programmes de récupération (incluant les résidus domestiques dangereux (RDD) et l'écocentre de la Régie), elle fluctue d'une année à l'autre, notamment en raison des événements climatiques.

La MRC de Coaticook demeure troisième au classement pour la gestion des matières résiduelles dans la province de Québec.

Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (P.É.P.I.N.E.S.) et des élus de la MRC forment un comité mixte d'égalité pour promouvoir le développement égalitaire de son territoire

P.É.P.I.N.E.S. est un organisme qui a pour but de favoriser l'accès des femmes aux sphères de décision et de pouvoir, ainsi que de promouvoir l'engagement et la participation des femmes au développement de leur région. L'organisme a mis en place le projet interrégional « Défi parité » afin de soutenir les MRC de l'Estrie dans la mise sur pied d'un comité mixte d'égalité qui met de l'avant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale.

Le conseil de la MRC de Coaticook a adopté une résolution visant la création de ce comité mixte d'égalité. Il sera composé de 7 personnes (hommes et femmes), dont 3 élus de la MRC : monsieur Johnny Pizar, maire de Barnston-Ouest et mesdames Marie-Ève Breton, mairesse d'East Hereford et Françoise Bouchard, mairesse de Dixville, à qui s'ajoutent des représentants des organismes des PÉPINES et du Séjour la Bonne œuvre ainsi que des citoyens. Ce comité consultatif en condition féminine aura pour mission d'élaborer une politique d'égalité et un plan d'action pour la MRC de Coaticook.

La MRC sonde les citoyens du territoire sur le Crieur Public

Depuis 2013, chaque mois, en collaboration avec la Ville de Coaticook, la MRC publie un bulletin d'information citoyenne nommé le Crieur Public. Puisque l'échéance de son contrat de publication arrive à sa fin, la MRC souhaite évaluer la connaissance des citoyens du territoire sur ce journal. Dans les prochaines semaines, elle

sondera une partie de la population des 12 municipalités afin de déterminer la notoriété du bulletin d'information, son taux de lecture et l'appréciation de son contenu en général.

Changements mineurs dans la politique du Fonds Innove de la MRC de Coaticook

En début de mois avait lieu le lancement du Fonds Innove de la MRC de Coaticook. Cette contribution financière non-remboursable vise à venir en aide aux entreprises manufacturières, agricoles et agroalimentaires souhaitant améliorer leur productivité par une étude, un accompagnement ou par l'acquisition de nouveaux équipements.

Après la réception de plusieurs projets et demandes dans la région, et afin de rectifier certaines ambiguïtés dans la politique, le comité du Fonds a revu quelques notions au sein de cette politique. Les entrepreneurs souhaitant adhérer à ce fonds sont alors invités à consulter ces changements dans la politique présente sur le site Web de la MRC de Coaticook, dans la section *Fonds* du développement économique.

L'attribution des subventions se fera par des appels à projets à raison de trois fois par année. Pour l'année 2018, la date de tombée du 1^{er} appel est le 28 février, pour le 2^e appel la date de tombée est le 31 mai et pour le 3^e appel la date de tombée est le 31 octobre.